

REPUBLIQUE FRANCAISE	
Département du BAS-RHIN	Arrondissement de STRASBOURG
Nombre de Conseillers : 15	<u>Séance du</u> jeudi 12 décembre 2024
Présents : 12	<u>Date de la convocation</u> : <u>Président de séance</u> : W. DE VREESE
Procurations : 2	Le 3 décembre 2024 <u>Secrétaire de séance</u> : N. CAQUELIN
Absent excusé : 1	

Commune d'OSTHOFFEN

Délibération n° 42/2024

Présents : M. Wilfrid DE VREESE, Mme Edith FOURNAISE, Mme Isabelle GRAFF, M. Denis GUILLEMOIS, M. Daniel KOENIG, Mme Vanessa JACQUES, M. Lucas LETT, Mme Anne MARTIN, Mme Sylvie MEHN, M. Bernard PAULUS, Mme Marie-Josée STROH, M. Pierre THUMANN et M. David WEIL

Procurations : Mme Agathe DE VREESE, procuration faite à M Wilfrid DE VREESE, Mme Anne SCHIFF dit SARMOIS, procuration faite à M. David WEIL

Absent excusé : M. Daniel KOENIG

Objet : Location de terrains communaux (fermage)

M. le Maire informe les conseillers que suite à une régularisation des fermages, un appel à candidature a été réalisé pour louer des terres agricoles appartenant à la commune en date du 28 octobre 2024. Deux candidats se sont manifestés. Une des candidatures réceptionnées est celle d'un agriculteur de la commune, l'autre d'un habitant d'une commune voisine. Les candidatures sont présentées au Conseil Municipal.

Vu le code rural,

Vu l'arrêté du 17 juillet 2024 constatant pour 2024 l'indice national des fermages,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Décide de louer les parcelles :

Commune d'Osthoffen, section 45 parcelle 18

Commune d'Osthoffen, section 44 parcelle 57

A Sattler Jérôme, domicilié 7 Rue des Seigneurs à Osthoffen pour les parcelles mentionnées ci-dessus moyennant un fermage annuel de 1.83 € l'are soit 64.90 € pour la parcelle 18 section 45 et 35.89 € pour la parcelle 57 section 44 par an. Le montant du fermage sera révisé chaque année.

Autorise M le Maire à émettre et à signer les documents y afférents.

Votes : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent au registre des délibérations, les signatures de tous les Membres présents.

Pour expédition certifiée conforme et décision certifiée exécutoire.

Osthoffen, le 12 décembre 2024

La secrétaire de séance
Nathalie CAQUELIN



Le Maire
Wilfrid DE VREESE




Accusé de réception en préfecture
067-216703637-20241212-46-2024-D
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024



Accusé de réception en préfecture
067-216703637-20241212-46-2024-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024